

0033-3-90 223914

25 ans de Schengen

A l'occasion des manifestations organisées autour de l'anniversaire des accords de Schengen les 17 et 18 juillet à Schengen, le **Centre Européen des Consommateurs du Luxembourg** tiendra un stand en compagnie de collaborateurs des Centres Européens des Consommateurs d'Allemagne et de France.

E-commerce : Versandkosten

In seinem Urteil vom 15.4.2010 (Az. C-511/08) hat der Gerichtshof der Europäischen Union entschieden, dass ein Unternehmer bei einem Vertragsschluss im Fernabsatz nicht berechtigt ist, dem Verbraucher die Kosten der Zusendung der Waren aufzuerlegen, wenn dieser sein Widerrufsrecht ausübt.

Internet - Abofalle

Am 14.1.2010 hat das Landgericht Mannheim (Az. 10 S 53/09) entschieden, dass der Betreiber der Internet-Abofalle www.opendownload.de, die Content Service Ltd., verpflichtet ist, einem Verbraucher Schadenersatz in Höhe der Rechtsanwaltskosten zu zahlen, die der Verbraucher zu seiner Verteidigung gegen die unberechtigt erhobenen Forderungen aufbringen musste.

Rapport annuel 2009 RAPEX

Selon le dernier rapport annuel RAPEX, le nombre de produits non alimentaires dangereux notifiés par le système communautaire d'alerte rapide a augmenté de 7% par comparaison à 2008. Les produits les plus souvent signalés en 2009 ont été les jouets, les vêtements et les véhicules à moteur.

Pour de plus amples informations:

http://ec.europa.eu/consumers/safety/news/index_en.htm

Annuaire professionnels

Alors qu'un des dirigeants présumés de la société Media Design a été inculpé du chef d'escroquerie et placé en détention préventive par le juge d'instruction de Luxembourg, un an de prison ferme et 20000 euros d'amende ont été requis à l'encontre de Monsieur Benedikt W, ressortissant allemand et dirigeant de la société Annuaire CV, par le tribunal correctionnel de Strasbourg (F) dans le cadre d'une affaire d'« arnaque à l'annuaire professionnel ».

Info rapides – Kurz Info

Comme chaque année, «La Lettre des consommateurs» ne paraîtra pas durant les mois de juillet et août • Le Parlement européen demande que les étiquettes des vêtements vendus en Europe portent la mention de leur pays de fabrication afin d'identifier les produits issus des pays à faible coût de main d'œuvre • Selon les réglementations européennes, les compagnies aériennes ne sont pas tenues d'effectuer le remboursement des billets en cas de grève comme celle des contrôleurs aériens. Il s'agit de circonstances exceptionnelles indépendantes du transporteur • Après les toilettes payantes Ryanair envisagerait d'installer des espaces réservés pour des passagers voyageant debout. Le constructeur Boeing et l'aviation civile américaine ont déjà fait savoir qu'ils s'opposaient à ce projet • La Commission européenne a infligé une amende de 331 millions d'euros à dix géants de l'informatique (dont Samsung, Toshiba, Hitachi ou encore Mitsubishi) pour entente illégale.

Au cas par cas – Généalogiste et héritage

Le **Centre Européen des Consommateurs du Luxembourg** reçoit ponctuellement des demandes d'information de consommateurs ayant été contactés par des agences de généalogistes françaises leur affirmant qu'ils sont les héritiers d'un lointain parent et leur demandant une avance pour régler ses frais.

Les notaires font en effet régulièrement appel à des généalogistes successoraux pour rechercher des héritiers. Le généalogiste doit faire signer au(x) bénéficiaire(s) un contrat de révélation de succession. Si ce contrat est signé à distance, le supposé héritier bénéficie d'un délai de réflexion de 7 jours. Le contrat doit, entre autres, fixer le montant de la rémunération du généalogiste, qui est libre (entre 20% et 35% en moyenne de la quote-part des héritiers).

La loi française est très claire sur le fait que les honoraires ne sont payés qu'au règlement de la succession. Par conséquent le(s) bénéficiaire(s) n'a absolument rien à déboursier avant.

Le saviez-vous? Initiative Citoyenne Européenne

Prévue par le Traité de Lisbonne, l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est une nouvelle forme de participation à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. Le 31 mars 2010, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement sur l'initiative européenne.

L'ICE permettra au citoyen de proposer que de nouvelles «lois» voient le jour dans l'UE. Un million de citoyens européens, en âge légal pour voter et issus d'au moins un tiers des Etats membres, devront se réunir sur un projet pour saisir la Commission européenne qui aura alors 4 mois pour décider d'agir ou non et devra motiver sa décision.

Coffrets cadeau

Les coffrets cadeaux connaissent un grand succès. La formule est simple, le consommateur choisit un thème particulier et c'est le bénéficiaire qui fait le choix final: week-ends touristiques, sorties gastronomiques, baptême de l'air, etc. Les prix varient de quelques dizaines à plus de 200 euros. Mais attention, la réalité risque quelquefois de s'écarter des situations décrites dans les notices accompagnant les chèques: réservation difficile voire impossible dans les hôtels, expiration problématique des bons, etc. Les conditions d'utilisation ne sont pas toujours claires et certaines offres proposées dans les bons ne sont que des exemples forts éloignés de la réalité.

Lien utile – Nützliches Link

<http://ec.europa.eu/youreurope/index.htm> «Your Europe» est un nouveau site lancé par la Commission européenne qui offre des informations destinées aux citoyens et aux entreprises. Le site, actuellement en cours de construction, présente différentes rubriques exposant notamment les droits des citoyens européens et des conseils pratiques en matière par exemple de voyage, santé, éducation etc.